

***Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
(PETR)  
Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche***



***RAPPORT D'ACTIVITE  
ANNEE 2021***

*Rapport approuvé par le Comité Syndical du PETR du 1<sup>er</sup> février 2022*

# TERRITOIRES DE PROJET en 2019

Pays, Pôles territoriaux, Métropoles et Communautés urbaines

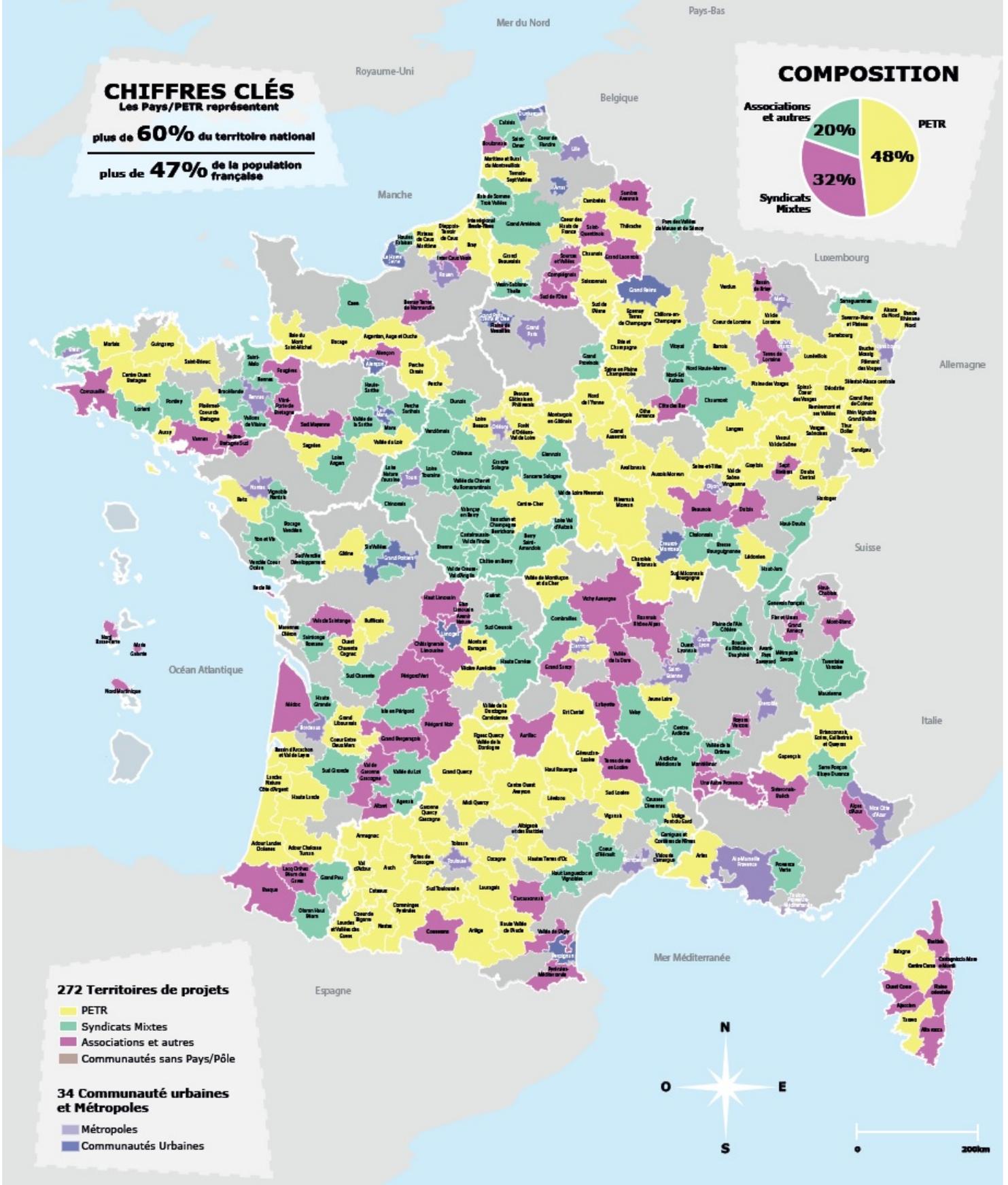
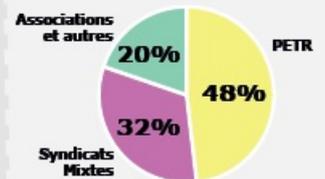
## CHIFFRES CLÉS

Les Pays/PETR représentent

plus de **60%** du territoire national

plus de **47%** de la population française

## COMPOSITION



### 272 Territoires de projets

- PETR
  - Syndicats Mixtes
  - Associations et autres
  - Communautés sans Pays/Pôle
- 
- ### 34 Communauté urbaines et Métropoles
- Métropoles
  - Communautés Urbaines

## ***SOMMAIRE***

PREAMBULE	3
VIE DU PETR	4
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)	5
PROGRAMME EUROPEEN LEADER	6
OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION (OCM) DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, ET DES SERVICES	8
CONTRAT DE TERRITOIRE	10
REVITALISATION DES BOURGS RURAUX ORNAIS	10
PETITES VILLES DE DEMAIN	11
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE	11
TOURISME / RANDONNEE	11
INITIATIVE ORNE / OSE	12
SCHEMA DIRECTEUR VELO	13
AUDITS ENERGETIQUES	14
ETUDE HABITAT / OPAH	15
DIVERS	15
EQUIPE DU PETR	16

## ***PREAMBULE***

L'année 2021 a été la septième année d'existence du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche.

Ce rapport annuel 2021 présente les actions qui ont été réalisées au cours de l'année.

Outre sa compétence sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), le PETR a poursuivi les programmes engagés comme son programme européen Leader et son Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat.

Deux études importantes se sont achevées en 2021 : l'étude préalable aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), et le Schéma Directeur Vélo. Puis un autre travail d'étude a démarré, celui des diagnostics énergétiques des bâtiments publics.

Toutes les actions en cours et les dispositifs en vigueur peuvent être retrouvés sur le site Internet du PETR : [www.p2ao.fr](http://www.p2ao.fr)

## VIE DU PETR

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2015, suite à l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2014, transformant le Syndicat Mixte du SCOT en PETR.

Le PETR du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche (P2AO) regroupe 3 Communautés de Communes :

- CdC Argentan Intercom,
- CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault,
- CdC des Pays de l'Aigle.

Le PETR est administré par un Comité Syndical de 30 membres désignés par les 3 CdC :

- 13 délégués pour la CdC Argentan Intercom,
- 7 délégués pour la CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault,
- 10 délégués pour la CdC des Pays de l'Aigle.

Le PETR dispose aussi d'un Bureau Syndical composé de 6 membres (2 membres par CdC).

Président du PETR : Frédéric LEVEILLE,

1<sup>er</sup> Vice-président du PETR : Philippe VAN-HOORNE,

2<sup>ème</sup> Vice-président du PETR : Sébastien GOURDEL,

Membres du Bureau : Nelly NOGUES, Hervé HAREL et Michel LERAT.



*Philippe VAN-HOORNE (1<sup>er</sup> Vice-président), Frédéric LEVEILLE (Président), Sébastien GOURDEL (2<sup>ème</sup> Vice-président)*

Le PETR dispose d'un siège à Argentan, à la Maison des Entreprises et des Territoires, et d'une antenne située à la Ferté-en-Ouche.

# SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)



Le PETR possède la compétence d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Engagé dès 2014 dans l'élaboration de ce SCOT, le PETR en a finalisé la réalisation début 2019, après enquête publique et approbation par le Comité Syndical du PETR et par la Préfecture.

Depuis la mise en application du SCOT en début d'année 2019, le PETR s'attache à le faire connaître et à le faire vivre. Un document de synthèse de 12 pages a été réalisé à des fins de pédagogie et de vulgarisation. Il a été adressé aux partenaires qui ont participé à l'élaboration du SCOT.

Faire vivre le SCOT, c'est aussi relayer et diffuser les objectifs et les préconisations qu'il contient. Ainsi, le SCOT a été utilisé

en 2021 pour l'étude préalable à la réalisation d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), ainsi que pour l'élaboration du schéma directeur vélo.

Le SCOT a aussi servi dans le cadre des candidatures au dispositif « Petites Villes de Demain », dans l'élaboration des CRTE, ou dans l'appel à projets du Département pour la revitalisation des centres-bourgs ornais.

Les objectifs en matière d'habitat, la consommation foncière, ou encore la hiérarchisation des polarités du territoire ont plusieurs fois été réutilisés.

En tant qu'établissement public porteur du SCOT, le PETR est sollicité par d'autres structures pour donner un avis sur des documents en cours d'élaboration dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées. Il participe à l'octroi des autorisations commerciales passant en CDAC. Des avis ont ainsi été rendus sur des projets commerciaux, sur la mise en œuvre de PLUI, ou sur des modifications ou révisions de PLU.

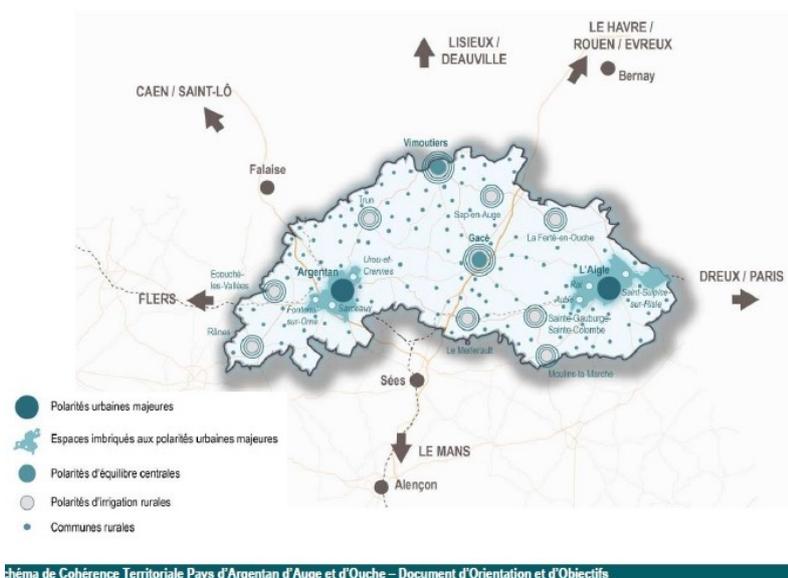


Schéma de Cohérence Territoriale Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche – Document d'Orientation et d'Objectifs

La Loi « Climat et Résilience » a été votée le 22 août 2021. Elle impacte les documents d'urbanisme en fixant notamment les objectifs suivants :

- Division par 2 du rythme d'artificialisation dans les 10 prochaines années,
- Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à atteindre en 2050.

Une conférence des SCOT doit avoir lieu en 2022 afin de faire des propositions à la Région sur la répartition et la territorialisation des objectifs de réduction de la consommation d'espace et de sobriété foncière.

Le PETR participe à des initiatives et des échanges à l'échelle de la Fédération des SCOT Normandie, et du Pôle Métropolitain Caen Métropole, en défendant la position qui est de pouvoir appliquer notre SCOT jusqu'en 2038 avec les objectifs prévus qui prennent en compte une réduction de la consommation d'espace annuelle de - 60 % par rapport à la décennie d'avant SCOT.

Tous les documents relatifs au SCOT sont consultables sur le site Internet du PETR [www.p2ao.fr](http://www.p2ao.fr)

# PROGRAMME EUROPEEN LEADER



UNION EUROPÉENNE



Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales

Fin 2015, la Région Normandie a retenu le Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche pour animer le programme Leader 2014-2020 avec une enveloppe de 2 589 089 €, réabondée en 2019 d'une dotation de 143 005 €. Avec cette enveloppe, le PETR soutient des projets publics et privés apportant une plus-value au territoire, et s'inscrivant dans l'une des 8 fiches actions suivantes :

Fiche action 1 : Développement économique

Fiche action 2 : Diversification agricole

Fiche action 3 : Services à la population

Fiche action 4 : Développement touristique

Fiche action 5 : Réhabilitation et valorisation du patrimoine

Fiche action 6 : Transition énergétique et développement durable

Fiche action 7 : Connaissance du territoire

Fiche action 8 : Coopération avec d'autres territoires

En 2021, suite aux conséquences de la crise sanitaire qui a fait prendre du retard aux instances européennes, nationales et régionales dans la mise en place de la programmation européenne suivante, la Région a décidé de prolonger le programme 2014-2020 de 2 années supplémentaires et elle a alloué des crédits complémentaires aux territoires pour leur permettre de fonctionner durant ces 2 années 2021 et 2022.

Le PETR a ainsi été doté d'un complément de crédits européens de 779 455 €, portant sa dotation globale à **3 507 549 €** de fonds européens Leader avec lesquels le PETR peut financer une part de son ingénierie et de nombreux projets du territoire.

Le Conseil Régional de Normandie est l'autorité de gestion des fonds européens sur cette programmation. L'équipe du PETR travaille donc en étroite collaboration avec les services de la Région pour l'animation et la gestion du programme Leader.

Après un démarrage difficile en 2017 et 2018 avec la mise en place du programme et le rattrapage du retard accumulé, les années 2019, 2020 et 2021 ont été très actives pour Leader en matière de programmation et de paiements.

Le PETR a ainsi pu atteindre et largement dépasser les objectifs de programmation et de paiements fixés par la Région.

Pour l'année 2021 :

- le Comité de Programmation a été sollicité 2 fois, sous forme de consultation écrite,
- 9 dossiers ont été programmés après instruction par les services de la Région, pour un montant de 319 590 €,
- 23 dossiers ont été payés aux bénéficiaires, pour un montant total de 717 413 €.

A la fin de cette année 2021, et en cumulé depuis le début du programme :

- 94 dossiers ont été approuvés par le Comité de Programmation,
- 88 dossiers ont été instruits par les services de la Région,
- 79 demandes de paiements ont été préparées par le PETR,
- 69 dossiers ont été payés et soldés, pour un montant de 2 139 136 € (soit plus de 52 % de l'enveloppe).
- Le solde disponible au 31 décembre 2021 est de 588 492 €.

En 2021, le PETR a pu maintenir la dynamique du programme. En effet, le programme Leader affiche de très bons résultats en termes de programmation et de paiement, et 2021 a été la meilleure année depuis le début du programme en matière de paiements aux bénéficiaires.

Le PETR a pu montrer son efficacité et sa capacité à faire de Leader un véritable outil de développement local et de soutien aux projets du territoire.

L'année 2021 a aussi connu le démarrage du travail sur le futur programme 2023 – 2027. La Région Normandie a organisé le 2 décembre 2021 une réunion de lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Leader 2023 – 2027, à laquelle le PETR a participé.

Une démarche de candidature en 2 étapes :

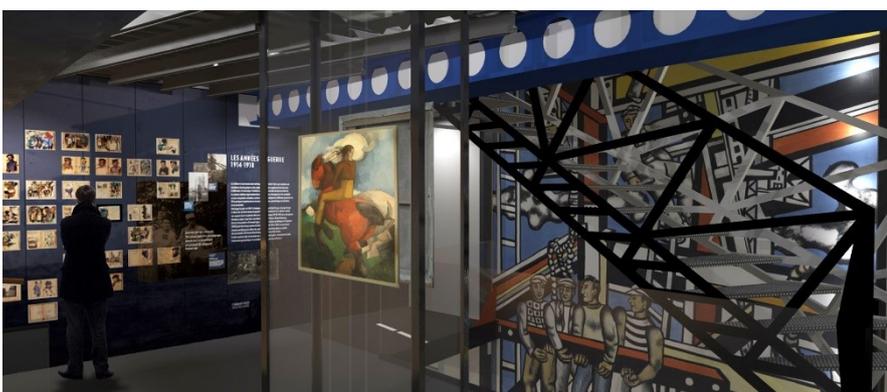
Un Appel à Manifestation d'Intérêt ouvert entre le 02/12/2021 et le 24/02/2022, 18h

Pour vérifier l'éligibilité des territoires candidats, vérifier le non chevauchement de périmètre, vérifier la solidité de la gouvernance et la capacité technique de la structure porteuse à gérer un programme Leader. Les candidats retenus suite à l'AMI pourront, par la suite, répondre à l'appel à candidature Leader.

Un appel à candidatures ouvert entre fin avril et fin octobre 2022

Sélection définitive des territoires porteurs d'un programme Leader avec une sélection de l'opportunité stratégique des candidatures.

L'année 2022 amènera le PETR à œuvrer sur les 2 programmes actuel et futur : achever la programmation 2014-2022 et poursuivre les paiements, puis répondre à l'AMI et à l'appel à candidatures afin de pouvoir espérer piloter un nouveau programme dès 2023.



**Exemples de dossiers soutenus par Leader et payés en 2021 :**

- Lieu de création artistique Les Arts Improvisés à St-Aubin-de-Bonneval,
- Salle polyactivités à Rânes,
- Maison Fernand Léger à Argentan,
- Centre d'interprétation du patrimoine à St-Evroult-N-D-du-Bois.

# OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION (OCM) DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES

L'Opération Collective de Modernisation (OCM) pour le commerce et l'artisanat s'est poursuivie en 2021. Elle continue à soutenir les projets de commerçants et d'artisans qui investissent pour se développer et se moderniser.

L'aide attribuée est de 20 % du coût des travaux, et de 30 % s'il s'agit de travaux d'accessibilité. L'aide est plafonnée à 10 000 € par bénéficiaire.



Le Comité de Pilotage s'est réuni 2 fois en 2021 pour examiner 39 nouveaux dossiers.

38 dossiers ont reçu un avis favorable. Pour ces 38 dossiers, ce sont 159 314 € d'aides qui ont été attribués.

Les aides attribuées allaient de 1 050 € à 10 000 €. L'aide moyenne attribuée en 2021 est de 4 192 €. En 2021, le PETR a contrôlé et payé 46 dossiers pour un montant versé de 199 574 €.

En 2021, le PETR a sollicité et obtenu une troisième tranche de dotation de la part de la Région Normandie de 250 000 € (dans le cadre de la revoiture du Contrat de Territoire).

La dotation globale de l'opération est ainsi portée à **835 032 €**.

Depuis le début de l'OCM, ce sont 188 dossiers de commerçants et d'artisans qui ont été acceptés, et 758 242 € d'aides qui leur ont été attribués.

En 2022, le PETR sollicitera un ré-abondement supplémentaire auprès des 3 CdC afin de poursuivre cette opération.

Nom	Etablissement	Commune	Activité	Montant attribué
Vincent GAUTIER	GAUTIER Maçonnerie (SARL)	LOUGE SUR MAIRE	Maçonnerie, restauration	6 600 €
Hélène SUAZE	Le Café ETC	L'AIGLE	Bar, brasserie	2 498 €
Nicolas MASSE	SARL PJS	LA FERTE EN OUCHE (Gauville)	Service aménagement paysager	5 000 €
Eric JEANNE	EURL JEAM VIMOUTIERS	VIMOUTIERS	Supérette	10 000 €
Michel PAIN et Jimmy BOURDELAS	SARL BECHE PAIN BOURDELAS	COMMEAUX	Maçonnerie	10 000 €
	Mairie de Lougé sur Maire	LOUGE SUR MAIRE	Mairie	9 828 €
Fabien PRIGENT	La Cave du Presbytère	ECOUCHE LES VALLEES (Ecouché)	Vente de vins et spiritueux	2 380 €
Pascal BEG	COCCIMARKET	NONANT LE PIN	Supérette, tabac, presse, jeux	6 240 €
Albert GRARE	COCCIMARKET	LE MERLERAULT	Supérette	1 050 €
Stéphane LECHAT	AUTO SERVICE ARGENTAN	ARGENTAN	Réparation automobiles	4 436 €
Quentin DEULEY	Maçonnerie DEULEY	LA FERTE EN OUCHE (Monnai)	Maçonnerie	10 000 €
Stéphane LEPRINCE	REFLEX AUTO ECOLE	ARGENTAN	Auto école	7 238 €
	Mairie de Saint Evroult Notre Dame du Bois	SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS	Mairie	1 989 €
Thomas ARLOT	Le Bistrot de l'Abbaye	ARGENTAN	Restaurant	3 927 €
Philippe SCHMITT	Bar restaurant Le Saint Michel	L'AIGLE	Bar restaurant	1 869 €
Anne FROMONT	Librairie "La Curieuse"	ARGENTAN	Librairie papeterie	1 589 €
Marion LOTTIN	Le Bar des Fleurs	ARGENTAN	Fleuriste, décoration, vins, spiritueux	1 087 €

Nom	Etablissement	Commune	Activité	Montant attribué
Gérard JAY	Bar Le Penalty	VIMOUTIERS	Bar brasserie	1 439 €
Sylvain PASTY et Nathalie LAVENANT	Boulangerie pâtisserie "Aux saveurs Fertoises"	LA FERTE EN OUCHE (La Ferté Fresnel)	Boulangerie pâtisserie	10 000 €
Erwan LERAISNIER	SARL LERAISNIER Erwan	L'AIGLE	Electricité générale	1 343 €
Julien ROSIER et Raphaël GOURMAUD	SARL JRB	RI	Maçonnerie, travaux publics	1 316 €
Xavier LEBAS	Restaurant "Le 23"	GACE	Restaurant, vente plats à emporter, épicerie fine	1 567 €
Sylvain BEAUFRERE	Atelier GRAPHIC	ARGENTAN	Publicité	4 632 €
Nathalie LUKACS	Hôtel restaurant Le Lion d'Or	ECOUCHE LES VALLEES (Ecouché)	Hôtel restaurant	1 196 €
René ROGER	RG AUTO	GACE	Négoce automobile	3 654 €
Sylvie COIGNARD	MAGIC BRODERIE	LOUGE SUR MAIRE	Fabrication de broderie, vente matériel d'équitation	3 469 €
Dominique GASSEAU	Dom'dom Dominique Domicile	SEVIGNY	Traiteur	1 263 €
Johann HIS	Entreprise Générale de carrosserie Plessis	SARCEAUX	Carrosserie, mécanique automobile	10 000 €
Jean LETENDRE	REST'ART	LA FERTE EN OUCHE (La Ferté Fresnel)	Restauration de mobilier et artisanat d'art	1 360 €
Guy LEPRINCE	SAT	RAI	Fabrication de tubes acier	5 000 €
Jean-Christophe COUPE	NORMANDIE LIFTING Automobile	LA FERTE EN OUCHE (La Ferté Fresnel)	Carrosserie	10 000 €
Nathalie SIMON	SARL SIMON - COCCIMARKET	SAP EN AUGÉ (Le Sap)	Supérette	3 587 €
Stéphane MARINOSA HERNANDEZ	Le Sulky - SARL MFB	ARGENTAN	Bar, PMU	1 113 €
Matthieu COEURET	Boulangerie pâtisserie	TRUN	Boulangerie pâtisserie	1 660 €
Luc MAUGER	G 20	ARGENTAN	Supérette	0 €
	Mairie de Nécy	NECY	Mairie	2 089 €
Sophie GUILLOT	Le Nécéen	NECY	Bar tabac restaurant	1 722 €
Sébastien CHALOUPÉ	Tabac presse loto	TRUN	Tabac, presse, loto	1 341 €
Elise LAIGRE	CREATIF'S	VIMOUTIERS	Salon de coiffure	5 832 €
	<b>TOTAL</b>			<b>159 314 €</b>



*Exemples de travaux de commerçants ou d'artisans*

## CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LA RÉGION

Le PETR a signé en 2019 le Contrat de Territoire avec la Région Normandie, pour le compte de ses 3 Communautés de Communes.

Ce Contrat de Territoire comprend 41 projets d'investissements publics, pour un total de 32,6 M€ de travaux.

Le financement apporté par la Région sur ces projets est de 5,6 M€. Le financement apporté par le Département sur ces projets est de 1,5 M€.



RÉGION  
**NORMANDIE**

En raison du contexte sanitaire de 2020 et 2021, le Conseil Régional a prolongé la durée des Contrats d'une année supplémentaire soit jusqu'à la fin 2022.

En 2021, le PETR et la Région ont élaboré la clause de revoyure valant avenant au contrat de Territoire.

- 5 dossiers ont été annulés ou reportés à un Contrat ultérieur,
- 2 dossiers ont été modifiés, réalisés partiellement,
- 8 nouveaux dossiers ont été ajoutés au Contrat.

Globalement, la révision du Contrat de Territoire fait évoluer les contributions de la façon suivante :

- La participation de la Région passe de 5 648 901 € à **6 245 507 €**, soit une augmentation de 596 606 € (+ 10,56 %)
- La participation du Département passe de 1 518 927 € à **1 817 972 €**, soit une augmentation de 299 045 € (+ 19,68 %)

L'avenant du Contrat de Territoire a été signé en date du 26 octobre 2021.

En 2022, comme en 2021, le PETR se mobilisera pour accompagner les collectivités dans le montage et le dépôt des dossiers, selon leurs besoins.

## APPEL A PROJETS « REVITALISATION DE BOURGS RURAUX » DU DÉPARTEMENT DE L'ORNE



Le Département de l'Orne a lancé courant 2020 un appel à projets pour soutenir « **la revitalisation des centres-bourgs ornais** ». L'appel à projets comprenait un volet stratégique pour permettre le soutien à la définition d'une stratégie de revitalisation, et un volet opérationnel pour apporter un financement ornais de 25 % à des projets d'investissement.

Le PETR a accompagné la commune d'Echauffour et la CdC VAM pour le dépôt d'un dossier pour Echauffour sur le volet opérationnel en octobre 2020. Ce dossier a été retenu par le Département le 11 décembre 2020 pour un soutien de 250 K€.

En 2021, le PETR a poursuivi cet accompagnement de la commune d'Echauffour pour la mise en place des actions inscrites dans cet appel à projets départemental.

Fin 2021, l'appel à projets du Département a été reconduit, avec un retour de réponses prévues pour février 2022, mais uniquement sur un volet opérationnel.

Le PETR a accompagné la commune du Merlerault dans la préparation de sa candidature, qui fait suite aux travaux d'étude menés depuis de nombreux mois sur la traversée du bourg et sur sa revitalisation, avec différents partenaires : commune, CdC, EPFN, CAUE, Ingénierie 61, PETR, ...

La CdC Argentan Intercom s'est aussi mobilisée sur cet appel à projets fin 2021, avec un appui du PETR, pour envisager une candidature des bourgs de Rânes, Boucé, Chambois / Fel, et Exmes.

## ***PETITES VILLES DE DEMAIN***



L'Etat a lancé l'Appel à Projets « **Petites Villes de Demain** » fin 2020, destiné aux communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité.

Après avoir accompagné les 3 CdC et les 5 communes candidates pour préparer leurs candidatures ayant abouti à la labellisation le 18 décembre 2020 d'Ecouché-les-Vallées et Trun, de Vimoutiers et Gacé, et de L'Aigle,

le PETR a accompagné les collectivités durant l'année 2021 dans la mise en place du dispositif.

Certaines collectivités rencontrent des difficultés à recruter pour suivre ce type de dispositif, comme c'est le cas au niveau national. Avec l'arrivée de chargés de projets PVD sur certaines CdC, des échanges réguliers ont lieu entre le PETR et les collectivités, afin de travailler des projets publics avec des financements Leader par exemple, mais aussi faire remonter des projets privés pouvant aboutir à des dossiers OCM par exemple.

L'année 2022 sera consacrée à la préparation des conventions-cadres valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Le PETR accompagnera les collectivités qui le souhaitent.

## ***CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)***

Le PETR s'est mobilisé en 2021 sur la mise en place des CRTE, que l'Etat vient de lancer.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique se traduit par un Contrat initial signé entre l'Etat et chaque CdC, puis par une convention financière annuelle, signée pour préciser l'intervention financière de l'Etat sur les projets de chaque année (DSIL, DETR, ...).

La mise en place du CRTE a nécessité un travail de diagnostic, de mise en œuvre d'un projet de territoire et de fiches actions. Le PETR a participé aux travaux pour les CdC qui le souhaitaient, notamment celles des Vallées d'Auge et du Merlerault et d'Argentan Intercom. Ce fut l'occasion de participer à la rédaction du Contrat, de préparer la convention financière 2021, ou de préparer le Comité de Pilotage. Ce travail se poursuivra en 2022 pour la 2<sup>nd</sup>e convention financière annuelle.

## ***TOURISME / RANDONNEE***

En 2021, le PETR s'est mobilisé sur le thème du tourisme avec les Vice-présidents et les techniciens en charge du tourisme dans les 3 CdC pour élaborer une contribution transmise au Département dans le cadre de la révision du Schéma Départemental du Tourisme.

Cette démarche avait été présentée dans le cadre de la réunion des Offices de Tourisme de l'Orne.

Par ailleurs, à la demande des collectivités, il est apparu un besoin de mutualiser une démarche commune autour de la randonnée.

Chacune a les mêmes contraintes : proposer des itinéraires de qualité et entretenus, avoir un vaste réseau de chemins à l'entretien inégal, ne plus réaliser de topoguides « papier » comme avant, proposer de nouvelles solutions numériques, répondre à la demande du Département de pouvoir offrir une offre « Premium ».

Aussi, il a été convenu d'accompagner les 3 CdC dans la mise en place et la structuration d'une offre de services (panneau d'information, signalétique, mobilier, numérisation, application smartphone de sentier d'interprétation...) dans le cadre d'une expérimentation commune sur 4 ou 5 circuits par CdC, en visant un soutien financier de Leader pour financer cette expérimentation.

Le PETR accompagne donc les élus et les techniciens en charge du tourisme et de la randonnée sur ce projet.

## **INITIATIVE ORNE / ORNE SOLIDAIRE PAR L'ENTREPRENARIAT (OSE)**

Le dispositif permet d'attribuer des prêts d'honneur à taux 0, sans intérêts ni garanties, pour les créateurs et les repreneurs d'entreprises. Le Comité Local d'Engagement (CLE) est composé de professionnels (chefs d'entreprises, chambres consulaires, banquiers, notaire, assureur, comptable, ...). Il reçoit les porteurs de projets et analyse les demandes de prêts avant de délibérer sur l'attribution du prêt.

Après avoir très bien fonctionné pendant des années, le dispositif s'est essouffé, notamment pour des raisons organisationnelles par rapport aux chambres consulaires et à la Région Normandie. Il y a eu une forte baisse de l'activité d'Initiative Orne sur l'ensemble du Département. Cela n'est pas dû à une baisse de la création ou de la reprise d'entreprise sur le territoire mais aux difficultés de l'association Initiative Orne dont le positionnement s'est affaibli au sein des structures accompagnantes du développement économique, ainsi qu'en raison des taux d'intérêts au plus bas qui rendent moins attractifs les prêts à taux 0.

Aussi, il n'y a pas eu d'activité en 2021 pour notre CLE.

Les exigences du réseau Initiative France et des désaccords avec Initiative Normandie ont fait perdre à la plate-forme ornaise son label « Initiative ».

Pour autant, le Département a souhaité poursuivre son soutien aux créateurs, en conservant le bénéficiaire du fonds de prêt de l'association.

Une assemblée générale de l'association a permis de modifier son nom et ses statuts, qui s'appelle désormais OSE (Orne Solidaire par l'Entrepreneuriat). Son fonctionnement s'appuie toujours sur les PETR avec des Comités Territoriaux d'Engagement (CTE). L'association poursuit sa restructuration pour relancer la dynamique et générer de nouveaux dossiers.

Les CdC vont être sollicités pour apporter un financement à OSE. L'association se réorganise, et se dote de nouveaux outils de communication pour promouvoir le dispositif.

Une convention de partenariat technique est signée entre OSE et chaque PETR / Pays pour caler les rôles de chacun.



Année	INITIATIVE ORNE	
	Nb prêts	Montant des prêts
2001	11	72.219 €
2002	12	68.280 €
2003	17	132.480 €
2004	42	334.776 €
2005	30	227.400 €
2006	29	195.180 €
2007	19	141.840 €
2008	16	114.480 €
2009	22	136.860 €
2010	18	94.920 €
2011	18	150.300 €
2012	12	86.544 €
2013	16	109.776 €
2014	19	146.000 €
2015	8	42.500 €
2016	9	65.000 €
2017	20	162.000 €
2018	27	182.500 €
2019	7	52.500 €
2020	2	7.000 €
2021	0	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>354</b>	<b>2.522.555 €</b>

Le PETR assure désormais le portage et l'animation du Comité Territorial d'Engagement (CTE) du dispositif **OSE** sur l'ensemble de son territoire, à savoir les 3 CdC d'Argentan Intercom, des Vallées d'Auge et du Merlerault, et des Pays de L'Aigle.

# SCHEMA DIRECTEUR VELO



Après avoir répondu à l'appel à projets « Vélos et Territoires » de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), le PETR a obtenu des financements sur des actions réparties dans 3 axes prévus :

Axe 1 : Soutien à la stratégie de développement d'aménagements cyclables (études)

Axe 2 : Soutien au développement de l'usage du vélo dans les territoires

Axe 3 : Soutien à l'ingénierie territoriale de mise en œuvre d'une politique cyclable

L'année 2021 a vu la poursuite de l'élaboration du Schéma Directeur Vélo, confié au bureau d'études VIZEA, sur l'ensemble du territoire. Ce schéma a tenu compte des études déjà réalisées sur Argentan et L'Aigle, des éléments du SCOT sur les mobilités et les polarités, des schémas cyclables du Département et de la Région.

Les déplacements touristiques, les trajets domicile-travail, l'intermodalité au niveau des gares, les déplacements urbains au sein des pôles du PETR, ou l'accès aux équipements publics et aux zones d'activités, sont autant de sujets qui sont traités dans ce schéma directeur.

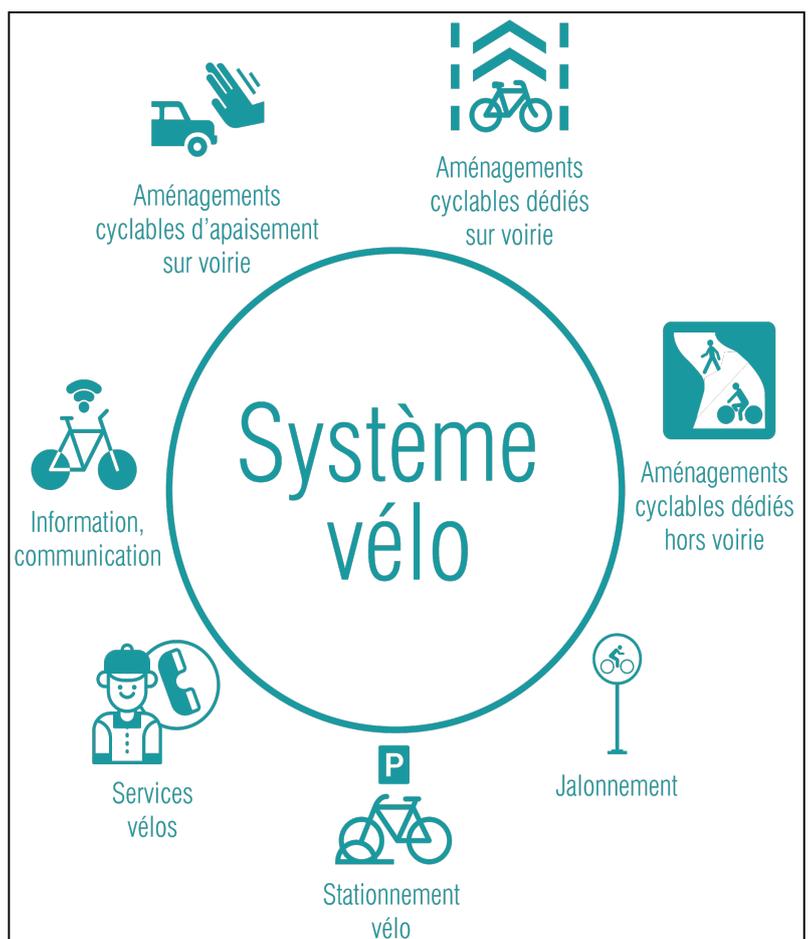
Après la phase de diagnostic, et après les nombreuses réunions qui se sont ensuite tenues dans chacune des 3 CdC pour affiner la stratégie et les projets, VIZEA a travaillé le programme d'actions, qui a été soumis au Comité de Pilotage en mai 2021, puis au Comité Syndical du PETR en juillet 2021 pour approbation.

Le schéma intègre l'existant en matière d'infrastructures et de services cyclables. Il fait ensuite des propositions d'aménagements (notamment pour mailler le territoire et pour résorber les points dangereux et les discontinuités), mais aussi des préconisations en matière d'usages, de services liés au vélo, de formation, et de communication autour du « système vélo ».

En 2022, le PETR accompagnera les collectivités dans les réflexions et la mise en œuvre des projets inscrits au schéma directeur.

Une action forte, visant à promouvoir le

vélo et à tester des solutions et des aménagements, sera mise en place au cours du mois de mai, dans une déclinaison locale de la manifestation nationale « Mai à Vélo » qui avait eu lieu en 2021.



# AUDITS ENERGETIQUES DE BATIMENTS PUBLICS

Ayant été retenu à l'appel à projets SEQUOÏA, le PETR s'est mobilisé en 2021 sur les audits énergétiques de bâtiments publics.

Un cahier des charges a été réalisé et une consultation d'entreprises a eu lieu. Le Bureau d'Etudes AD3E a été retenu par le Comité Syndical du PETR du 13 juillet 2021, parmi 6 candidatures.

La mission consiste à auditer 68 bâtiments publics :

- 40 pour la CdC Argentan Intercom (CdC + Ville),
- 7 pour la CdC VAM,
- 21 pour la CdC des Pays de l'Aigle (CdC + Ville),

La mission doit durer au plus tard jusqu'en mars 2023. Elle sera suivie par un Comité de Pilotage composé d'élus et techniciens des collectivités, ainsi que de l'économiste de flux du TE 61.

Après deux réunions préparatoires ayant servi au calage de la mission avec AD3E et les collectivités concernées, les sessions d'audits de bâtiments publics ont démarré en novembre 2021.

Il a été demandé aux collectivités de préparer les audits en fournissant des plans des bâtiments ainsi que des éléments liés aux factures de consommation d'énergies pour chacun.

Les 7 bâtiments de la CdC VAM ont été audités. 11 bâtiments d'Argentan Intercom ont été audités.

La mission va se poursuivre tout au long de l'année 2022. Chaque bâtiment fera l'objet d'un rapport spécifique suite à la visite. Ce rapport fera un état des lieux du bâtiment, de ses équipements, et de sa consommation énergétique. Puis, il présentera différents scénarios de travaux visant l'amélioration de sa consommation énergétique. Ces préconisations permettront aux collectivités propriétaires de planifier leurs investissements sur leur patrimoine immobilier, et de les prioriser en fonction des retours sur investissements.



SERVICES PUBLICS LOCAUX  
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DES E-COMMUNICATIONS



Les certificats  
D'ÉCONOMIES  
D'ÉNERGIE



territoire  
d'énergie

ACTEE

Action des Collectivités  
Territoriales pour  
l'Efficacité Énergétique



ÉCONOME DE FLUX  
ACTEE

## ETUDE HABITAT – OPAH

En 2021, l'étude pré-opérationnelle de SOLIHA pour la mise en place d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), portée par le PETR, s'est achevée. L'étude a été transmise aux 3 CdC, avec les objectifs chiffrés de réhabilitation pour les différents types de travaux (économies d'énergie, insalubrité, adaptation au vieillissement, ...), et les différents types de publics (bailleurs, occupants), ainsi que les propositions de conventions travaillées avec SOLIHA et les CdC.

Concernant l'étude réalisée par le PETR, le financement de l'ANAH et le financement Leader ont été perçus en 2021.

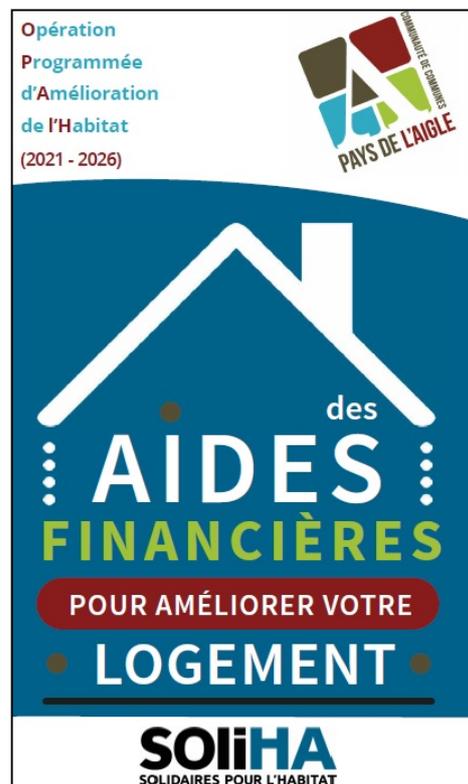
Suite à cette étude pré-opérationnelle, chacune des 3 CdC peut mettre en place la ou les OPAH prévues :

. Les OPAH de la CdC des Pays de L'Aigle (OPAH RU sur le centre de L'Aigle + OPAH classique sur le reste de la CdC) ont démarré en juin 2021 avec SOLIHA,

. Les OPAH de la CdC Argentan Intercom (OPAH RU sur le centre d'Argentan + OPAH classique sur le reste de la CdC) ont démarré en octobre 2021 avec le CDHAT,

. L'OPAH de la CdC VAM va démarrer début 2022, avec SOLIHA et INHARI.

Enfin, concernant le SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique), il a été mis en place en 2021 sur les 3 CdC, avec des permanences d'INHARI.



## DIVERS

Un certain nombre d'autres actions ont été suivies par le PETR en 2021 :

- Santé et bien-être animal : le PETR est retenu par l'INRA comme territoire pilote et expérimental avec 2 autres territoires (Bretagne et Pays de la Loire) pour mener un projet autour de la mise en place de labels de qualité sur la santé et le bien-être animal, la traçabilité, et les relations entre élevages et société. Le projet a été retenu par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre des Territoires d'Innovation et de Grande Ambition (TIGA) et continue à se mettre en place.

- Accompagnement de porteurs de projets : le PETR est régulièrement sollicité par des collectivités, des associations, des entreprises, des particuliers, à la recherche d'information ou d'accompagnement sur des projets. Le PETR renseigne et oriente vers les dispositifs en vigueur et les partenaires concernés.

- Réseaux et partenariats : le PETR participe aux travaux de différents réseaux selon les sujets et les sollicitations : Fédération Nationale des Pays et des PETR, Fédération Nationale des SCOT, Réseau Rural Régional piloté par la Région, Pôle Métropolitain Caen Métropole (réseau), Leader France, ...

## **EQUIPE DU PETR**

Frédéric LEVEILLE, Président  
Président de la CdC Argentan Intercom

Edouard REUSSNER, Directeur  
Administration du PETR, Leader, OCM, Contractualisations

Emmanuelle DABON, Directrice-adjointe  
SCOT, Urbanisme, Habitat, Transition énergétique, Schéma Vélo, Contrats

Adeline JUMEL, Chargée de mission  
Programme Leader, Contrats

Sabrina LORY, Assistante  
Accueil Argentan, OCM, OSE, Administration du PETR

Laëtitia HAREL, Assistante  
Accueil la Ferté-en-Ouche, Programme Leader, Communication

### **Siège Argentan :**

Maison des Entreprises et des Territoires  
12 route de Sées – BP 40038  
61202 Argentan Cedex  
Tel : 02.33.36.85.83  
[contact@p2ao.fr](mailto:contact@p2ao.fr)

### **Antenne La Ferté-en-Ouche :**

41 Grande Rue  
La Ferté-Fresnel  
61550 La Ferté-en-Ouche  
Tel 02.33.84.87.23  
[contact@p2ao.fr](mailto:contact@p2ao.fr)

En 2021, le PETR du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche regroupe les 3 Communautés de Communes suivantes : CdC Argentan Intercom, CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault, CdC des Pays de L'Aigle.

En 2021, le fonctionnement du PETR est financé par les 3 Communautés de Communes membres, l'Union Européenne (programme LEADER), l'ADEME.



Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales

